

Pour une université équitable (liste soutenue par Sup'Recherche - UNSA et Sgen - CFDT)

L'élection des membres des sections disciplinaires du CNU est un enjeu majeur pour notre communauté universitaire. Par son travail, le CNU définit les critères qui fondent la valeur scientifique de la recherche et la qualité pédagogique de l'enseignement supérieur. Les missions du CNU comprennent la qualification des candidats aux fonctions de Maître de Conférences ou de Professeur (Universités et Muséum national d'histoire naturelle – MNHN), 50 % des promotions au grade, l'attribution d'une partie des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT), l'accès aux Primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et enfin le suivi de carrière des enseignants-chercheurs qui doit éclairer les établissements dans leur politique en matière indemnitaire et de promotions. L'étendue de ces missions et leurs conséquences pour chacun doit nous inciter au plus grand sérieux, tout en veillant à garantir une homogénéité dans nos décisions, dans le respect des disciplines, des territoires ou de la renommée des structures d'accueils.

Les membres de la liste « Pour une université équitable » œuvreront pour que les missions de notre statut d'enseignant-chercheur (enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt général) soient identifiées et prises en compte au moment des qualifications et qu'elles soient reconnues dans la carrière à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent. Ils s'accordent sur la nécessité de maintenir un lien fort entre formation et recherche, garant d'un enseignement de qualité actualisé.

Nous nous attacherons à ce que toutes les activités de recherche soient considérées, aussi bien les travaux fondamentaux que ceux plus appliqués. En particulier, nous serons attentifs à la participation des enseignants-chercheurs à des réseaux de recherche et de formation internationaux, qui constitue selon nous un élément déterminant du rayonnement de notre discipline.

Nous agirons également pour reconnaître la coordination des contrats de recherche alimentés par des fonds publics nationaux et internationaux ou par des fonds issus de fondations pour la recherche ou des entreprises. Enfin, nous favoriserons la reconnaissance des missions d'expertise scientifique (agences nationales, conseils scientifiques nationaux ou régionaux, ...), de valorisation et de diffusion de la culture scientifique, ainsi que l'encadrement des diplômés à finalité plus professionnelle et plus généralement toutes les activités permettant d'entretenir un réseau relationnel avec les milieux socio-économiques.

Nous agirons pour un fonctionnement transparent et équitable de la section vis-à-vis de tous les candidats en luttant contre toutes les discriminations sexiste, disciplinaire ou géographique. Nous défendrons l'idée qu'un enseignant-chercheur, au cours de sa carrière, puisse moduler ses activités entre des périodes consacrées davantage à la recherche, et d'autres à l'enseignement, ou à des implications plus institutionnelles dans la vie de l'université ou aux niveaux national et international.

Cette liste a été conçue pour respecter un équilibre entre les thématiques de recherche relevant de la section 67 et une représentation équitable des universités françaises, que ce soit par rapport à leur situation géographique ou leur taille. Elle est constituée de Professeurs des Universités et de Directeurs de recherche (CNRS, INRA et IRD) offrant un large éventail de compétences.

Voter pour la liste « Pour une université équitable », c'est voter pour promouvoir :

- Des procédures et un fonctionnement de la section 67 du CNU garantissant l'équité, le pluralisme et la transparence.
- Un service public de qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche, au service du public.